

Les retraités sont-ils des privilégiés qui coûtent trop cher à la sécu ?



C'est en tout cas ce qui ressort des récentes annonces gouvernementales. En effet si nos pensions n'ont pas fait l'objet d'une désindexation c'est uniquement parce que le budget n'a pas été adopté avant le 31/12. Et depuis les idées pour nous mettre à contribution n'ont pas manqué. La ministre du travail aurait voulu qu'on nous fasse payer une taxe pour financer la sécu (dès lors qu'on touche une pension avoisinant les 2000 euros). Le MEDEF a proposé de supprimer l'abattement fiscal de 10 % pour les retraités car « ils ne travaillent pas » ! Derrière cet argument de façade, il y a le leitmotiv répété en boucle selon lequel les retraités sont des « favorisés », des privilégiés.

Alors qu'en est-il en réalité ? La CGT Finances a réalisé en 2022 au moment de l'élection présidentielle une enquête sur la situation des retraités des finances dans les Bouches du Rhône. Il en ressort que le profil type du retraité des finances est un ancien cadre B touchant une pension comprise à l'époque entre 1700 et 1800 euros. Soit une pension aujourd'hui (après prise en compte des augmentations intervenues en 2023, 24 et 25 pour tenir compte de l'inflation) de l'ordre de 1900 euros. Selon les critères mis en avant par la ministre du travail, il s'agirait d'un quasi privilégié. Mais est-on vraiment un privilégié avec une pension de l'ordre de 1900 ou 2000 euros ?

En la matière il y a des critères autrement plus probants : en 2024 les dividendes versés par les sociétés du CAC 40 à leurs actionnaires ont atteint 98 milliards d'euros, en hausse de 50 % depuis 2019 ; En 2023 10 % de la population française possédait 47 % du patrimoine des français. Ce ne sont pas eux les véritables privilégiés, eux qu'il faudrait taxer sur leurs revenus en particulier financiers et sur leurs patrimoines ? Nos pensions ont-elles augmenté de 50 % depuis 2019 ? Ah, mais eux il ne faut pas y toucher, ils risqueraient de partir ! Voilà comment les choses nous sont présentées. C'est sûr : il vaut mieux selon le vieil adage faire payer ceux qui ne sont pas riches, ils sont plus nombreux ! En particulier les retraités qui sont 17 millions.

Un autre « argument » est mis en avant : les retraités coûtent trop cher à la sécu. C'est même en son nom que le gouvernement Barnier avait proposé de ne pas indexer les pensions et que la ministre du travail a justifié sa proposition d'une taxe pour financer la dépendance qui évidemment concerne d'abord les retraités. Cet « argument » mérite qu'on s'y arrête. Il n'est pas question de discuter que les retraités coûtent plus chers à la sécu. Et pour cause : ils sont plus âgés et statistiquement c'est quand on est le plus âgé qu'on est le plus malade. On est un peu gênés de rappeler de telles évidences. Mais la sécurité sociale, dans son principe, ne repose-t-elle pas sur le principe selon lequel les salariés mettent en commun une partie de leur salaire, via les cotisations, pour pouvoir faire face au risque maladie quand il se concrétisera, c'est à dire à un âge avancé ?

Si on a cotisé durant toute notre vie professionnelle c'est quand même pour avoir le droit aux soins lorsqu'on est confronté à la maladie !

Autrement dit, le discours sur le thème « les retraités coûtent cher à la sécu » constitue une remise en cause du principe même de la sécurité sociale, de la solidarité intergénérationnelle qui en est la base.

Certes aujourd'hui, pour des raisons liées à la crise politique que traverse le pays, les gouvernements successifs ont du mal à faire passer leurs projets de désindexation des pensions ou de taxe supplémentaire pour les retraités, mais cette logique de remise en cause de la sécurité sociale, elle est déjà à l'oeuvre avec l'application de la réforme Macron de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique (PSC).

Parce que faire payer aux retraités 6 ans après leur départ à la retraite jusqu'à 3,5 fois (oui 3,5 fois !) la cotisation qu'ils payaient en tant qu'actif comme le prévoit la réforme de la PSC n'est-ce pas une application évidente du principe selon lequel les retraités doivent payer plus parce qu'ils coûtent plus cher ? Une remise en cause de la solidarité intergénérationnelle ?

Il est prévu qu'à partir du 1/01/2026 les retraités des finances auront un an pour adhérer ou non au contrat de groupe qui doit être conclu cette année au ministère des finances. Un an sans possibilité d'adhésion ultérieure car la possibilité d'adhérer au contrat de groupe est présentée comme une faveur qui serait faite aux retraités.

Une drôle de faveur avec une cotisation qui triple ! Passé ce délai, le retraité devra contracter une assurance individuelle auprès d'une complémentaire. A coup sûr au prix fort. Voilà comment la réforme Macron de la PSC traite les retraités ! Et ce n'est pas tout car les décrets de mise en œuvre de la réforme permettent même d'augmenter sans limite la cotisation des retraités dès lors que le déséquilibre entre la population des retraités et celle des actifs deviendrait trop important. Ce déséquilibre existe déjà et ne fera que s'accroître avec l'application de l'intelligence artificielle annoncée par Bayrou. Il n'y a pas de doute que le ministère des finances sera encore aux avant-postes concernant les suppressions d'effectifs et que les retraités des finances seront parmi les premiers à se voir appliquer la suppression de toute limite à l'augmentation de leur cotisation.

Alors pourquoi cette réforme injuste qui bafoue les principes de la sécurité sociale ?

Dans le but d'étendre le régime des contrats de groupe du secteur privé à la fonction publique pour créer un système universel parallèle à la sécu ; le gouvernement pourra ainsi **transférer progressivement les « risques » de la sécurité sociale vers les complémentaires rendues obligatoires**. Pour que le nouveau système devienne effectivement universel et que les transferts de risques puissent être effectués, le Sénat, et Attal durant la campagne des législatives, ont déjà réfléchi à la manière de faire en sorte que les 2 à 3 millions de personnes dépourvues de complémentaire soient « incitées » à en prendre une. Les transferts ont déjà commencé notamment avec la baisse du remboursement des soins dentaires par la sécu l'an passé que les complémentaires ont compensée en augmentant les cotisations.

Evidemment cela favorise l'explosion des cotisations des complémentaires. La mutualité française a publié les chiffres pour les contrats de groupes : en 2024 les tarifs des contrats de groupe ont augmenté en moyenne de 9,9 % ; en 2025 l'augmentation annoncée est de 7,3 %. **+ 17,2 % en deux ans !**

Déjà que nous avons des difficultés à trouver un médecin, qu'obtenir un rendez-vous avec un spécialiste relève du parcours du combattant, qu'il faut de plus en plus payer des dépassements d'honoraires, il faudrait en plus voir sa cotisation à la complémentaire exploser !

La deuxième conséquence de la réforme Macron de la PSC est **d'ouvrir la voie aux assureurs privés** au détriment des mutuelles historiques de la fonction publique via les marchés publics lancés dans chaque ministère pour choisir « l'opérateur » appelé à mettre en place un contrat de groupe pour les agents et éventuellement pour les retraités du ministère. C'est ainsi qu'au ministère de la transition écologique, c'est le start-up Alan qui fonctionne uniquement en numérique, qui a remporté le marché au détriment de la MGEN. Pour remporter le marché elle a dû faire une concession : il sera possible d'avoir un contact téléphonique ...auprès d'une plateforme téléphonique sous-traitante d'Alan. Bonjour la qualité du service !

Cette mise en concurrence dans le cadre des marchés publics amène les mutuelles de la fonction publique à s'aligner sur les assurances privées. Les plans sociaux s'y multiplient : à la mutualité française, à la MGEN avec parfois jusqu'à 25 % des postes de travail supprimés. Elles sont poussées à s'intégrer dans des groupes assurantiers qui n'ont de mutuelle que le nom et qui cherchent essentiellement à faire du profit. C'est ainsi que la MATMUT a absorbé la MGEFI pour élargir ses parts de marché à la fonction publique. La Matmut qui est en train d'acheter le portefeuille de l'assurance vie de la banque HSBC pour près d'un milliard dans une logique purement patrimoniale et financière. Conséquence de la recherche à tout prix du profit : la start-up Alan est en train d'établir ses projections de cotisation en misant sur le fait que les retraités n'adhéreront pas au contrat de groupe. C'est clair : ils veulent bien des cotisations des actifs mais pas des retraités avec leurs pathologies ! En fait **c'est l'existence même des Mutuelles de la fonction publique et avec elles la solidarité intergénérationnelle qui sont aujourd'hui menacées par la réforme de la PSC.**

Notre collectif retraités CGT n'accepte pas le sort que la réforme de la PSC réserve aux retraités. Nous n'acceptons pas que la sécurité sociale soit liquidée. Non les retraités ne sont pas des privilégiés ! A bas la contre-réforme de la PSC ! Retrait des décrets instaurant la PSC ! Les retraités ne doivent pas voir leurs cotisations exploser ! Non aux déremboursements des consultations et des médicaments ! Pour la défense de la sécurité sociale et sa reconquête !

C'est le combat que notre collectif mène, c'est le combat qu'il faut mener.

Rejoignez-nous !